

Fiche enseignant 3 : La fondation de l'abbaye de Bourgueil

1. Les raisons de la fondation

Situé en Anjou au Moyen-Age, le domaine de Bourgueil appartenait à la fin du 10^e siècle à Thibault 1^{er} de Blois (vers 910, mort entre 975 et 977), plus connu sous le nom de Thibault le Tricheur (pour son infidélité à la future lignée des Capétiens), qui possédait aussi les comtés de Tours et Chartres. Les nombreuses possessions de Foulques Nerra, comte d'Anjou, clairsemées dans les domaines des comtes de Blois, sont le motif de conflits continuels entre les deux comtes.

Emma, née vers 954, est la dernière de ses quatre enfants. Elle a trois frères : Thibaut, tué dans une bataille près de Rouen en 958, Hugues qui fut archevêque de Bourges, mort vers 985, et Eudes II, comte de Blois, qui hérita des possessions de Thibault le Tricheur et fit de nombreuses donations aux abbayes, notamment à Marmoutier.

Emma épouse en 968 Guillaume Fier-à-Bras (935-995), comte de Poitiers sous le nom de Guillaume II et duc d'Aquitaine sous celui de Guillaume IV.

Emma reçoit à cette occasion de son père le château de Chinon et la localité de Bourgueil et de la part de son mari, un douaire (terme qui a donné le nom de douairière), c'est-à-dire des biens que le mari réserve à son épouse, si celle-ci lui survit. Ces biens sont situés dans le Poitou.

Les relations entre les époux s'enveniment : afin de régler les conflits entre les Poitevins et les Nantais, Guillaume Fier-à-bras de retour d'une expédition accepte l'hospitalité du vicomte de Thouars et s'éprend d'une jeune femme de son entourage, Aldérarde de Thouars, avec laquelle il entretient une relation adultère.

Emma rencontre sa rivale près de Talmont (actuel Talmont-Saint-Hilaire, en Vendée), la précipite au bas de son cheval et la livre aux hommes de son escorte. Elle se protège ensuite de la colère de son mari au château de Chinon, pendant qu'il la dépouille de son douaire et détruit les travaux entrepris à Maillezais (localité située à une dizaine de kilomètres au sud de Fontenay-le-Comte) pour un prieuré et une abbaye.

Emma entreprend, en compensation de son acte de vengeance et de la destruction de Maillezais, de construire un monastère à Bourgueil, assez modeste, pour lequel elle cède quelques biens.

Le rédacteur anonyme de *l'Histoire de l'abbaye de Bourgueil au diocèse d'Anjou pour le spirituel en celui de Touraine pour le temporel* (AD H 990) donne une version plus acceptable des motifs qui ont poussé Emma à fonder un nouveau monastère :

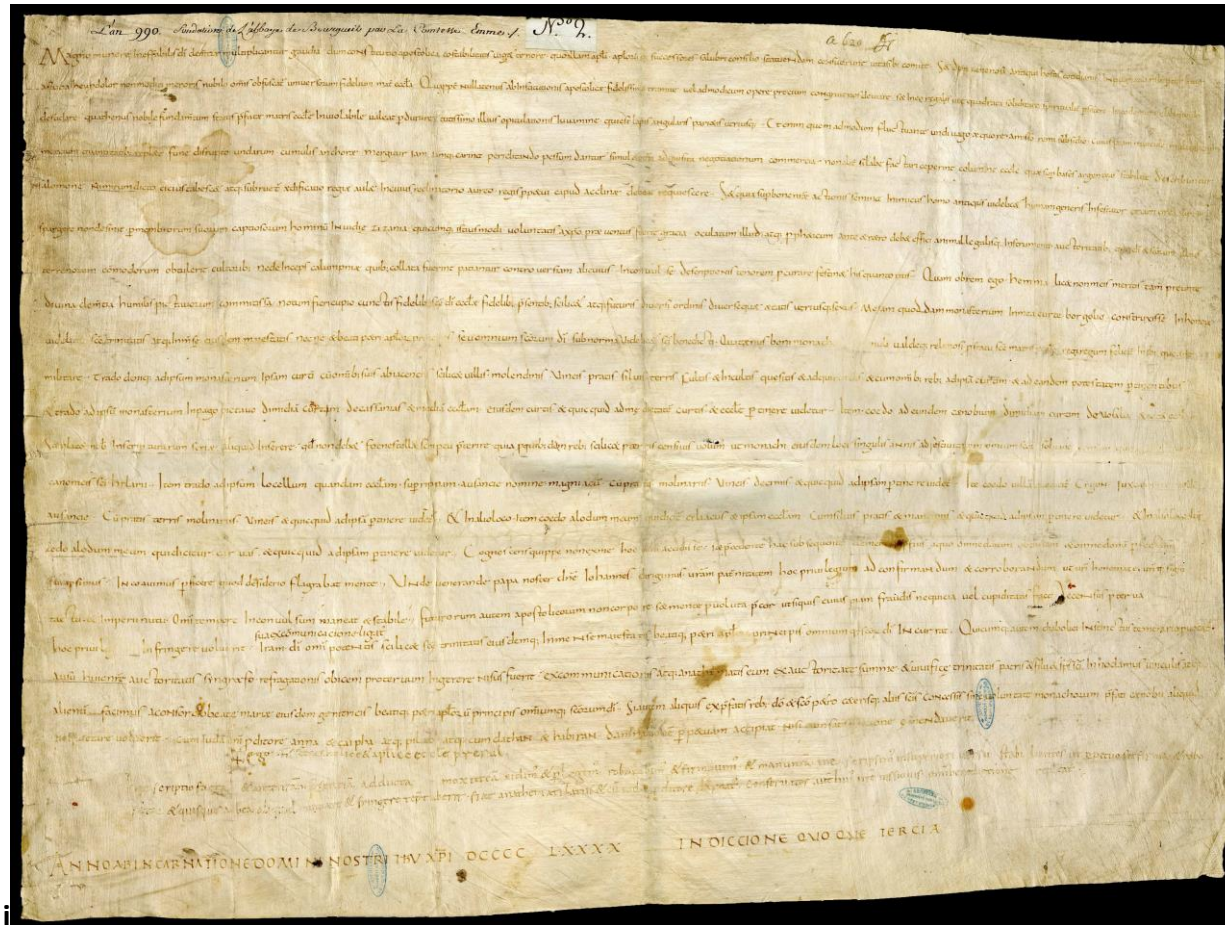
« [Emma décida] de fonder le monastère de Bourgueil en l'honneur de la très sainte Trinité, du prince des apôtres Saint Pierre et de tous les saints sous la règle de Saint Benoît, laquelle donation cette princesse ne fit point étant attirée par les miracles de quelque saint personnage qui demeura dans le susdit lieu comme il se trouve dans la plupart des fondations des monastères mais par une intention pure et désintéressée et par un pur motif de piété de fonder une nouvelle colonie de moines bénédictins pour secourir l'Église dans ces pitoyables temps. »

La chronologie reste assez floue : la fondation du monastère a lieu entre 975 et 977, même si la charte de fondation est datée de 990 : à ce moment, Emma est de retour auprès de son époux vieillissant après avoir envoyé son fils auprès de lui (988).

À partir de 989, Guillaume lui cède de nombreux biens : églises, domaines, *villae*, qu'elle peut aliéner librement en faveur d'établissements religieux ou de particuliers.

Emma poursuit alors l'établissement du monastère de Bourgueil : elle appelle son cousin Gausbert comme administrateur, cède à l'abbaye tout le domaine de Bourgueil, un certain nombre de biens en Poitou (avec prés, moulins, vignes, etc.) qui sont les biens de la donation faite à Emma en 989 et garantit la fondation par une charte.

2. La charte de fondation



Charte de fondation de l'abbaye de Bourgueil, par Emma, comtesse de Poitiers en 990
Archives départementales d'Indre-et-Loire H 24 (1)

La charte de fondation de l'abbaye de Bourgueil, par Emma, comtesse de Poitiers en 990

Archives départementales d'Indre-et-Loire H 24 (1)

Une charte est un document rédigé en latin sur parchemin, servant de preuve à l'existence d'un contrat (location d'une terre, obligation de verser un impôt, donation). Elle est toujours construite selon le même modèle : **l'invocation** appelle sur l'acte la protection divine, **le préambule** expose les motifs généraux (religieux, moraux et « philosophiques ») de la passation de l'acte, **le dispositif** présente la décision prise par l'auteur de l'acte. La charte se termine par les différents moyens de validation : la **souscription** (« *Signum...* ») qui désigne les personnes susceptibles, en cas de contestation, d'assurer que la donation a bien eu lieu et **la datation**.

Le texte débute par des considérations générales sur les ineffables bontés de Dieu et les joies apportées par la constitution apostolique qui a donné la stabilité et la force dans la voie tracée par les apôtres et leurs successeurs.

C'est au milieu du texte que figure la partie concrète de la donation :

C'est pourquoi moi Emma, je me permets, non pas en raison de mes revenus mais parce que grâce à la clémence divine je suis l'humble comtesse des Poitevins, de faire savoir à tous les fidèles de la sainte Église de Dieu, aux fidèles présents et naturellement à ceux à venir, quel que soit leur rang, et leur âge et leur sexe, que je désire que, dans mon domaine de Bourgueil, il soit édifié un certain monastère, en l'honneur, cela va de soi, de la sainte Trinité et de son infinie grandeur et de saint Pierre, le premier des apôtres et de tous les saints, évidemment selon la règle de saint Benoît, pour que les bons serviteurs des moines et surtout les religieux servent avec bonheur à cet endroit le Roi des Rois pour le maintien de notre sainte mère l'Église.

Le texte se termine par la souscription :

Cet écrit a été fait et vérifié en notre présence ; à la suite, tel que nous le voyons et le lisons en entier, nous le fortifions et confirmons, et de notre main nous y écrivons sur la ligne ci-dessus des marques droites afin qu'il soit confirmé et fortifié, et au cas où quelqu'un tenterait de la déchirer ou de la brûler, qu'il soit frappé d'anathème et damné comme Judas le traître ; quant au conservateur de notre commandement, qu'il soit rempli de toute bénédiction.

En l'année de l'incarnation de notre Seigneur Jésus-Christ DCCCCLXXX, par ailleurs, troisième indiction.

En 993, Emma et son époux se séparent définitivement et Fier-à-Bras meurt en 995.

Son fils, Guillaume le Grand, lui succède, administre le comté et continue de céder des biens à l'abbaye de Bourgueil.

L'église abbatiale est probablement consacrée en 1001. En 1003, Emma réalise ses dernières donations à son abbaye. Elle meurt peu après, enterrée dans le chœur de l'église abbatiale :

Emma choisit ce monastère pour sa sépulture où après une mort conforme à sa vie, elle fut solennellement inhumée dans l'église dudit monastère le 31^e jour de juillet auquel jour on fait tous les ans un service solennel pour le repos de son âme en reconnaissance de tous les bienfaits qu'elle a fait à ce monastère.

[...] le sépulcre de cette vertueuse princesse fut transporté en haut de ladite église [la nouvelle] du côté du septentrion où il est à présent contre la muraille dans la sacristie.

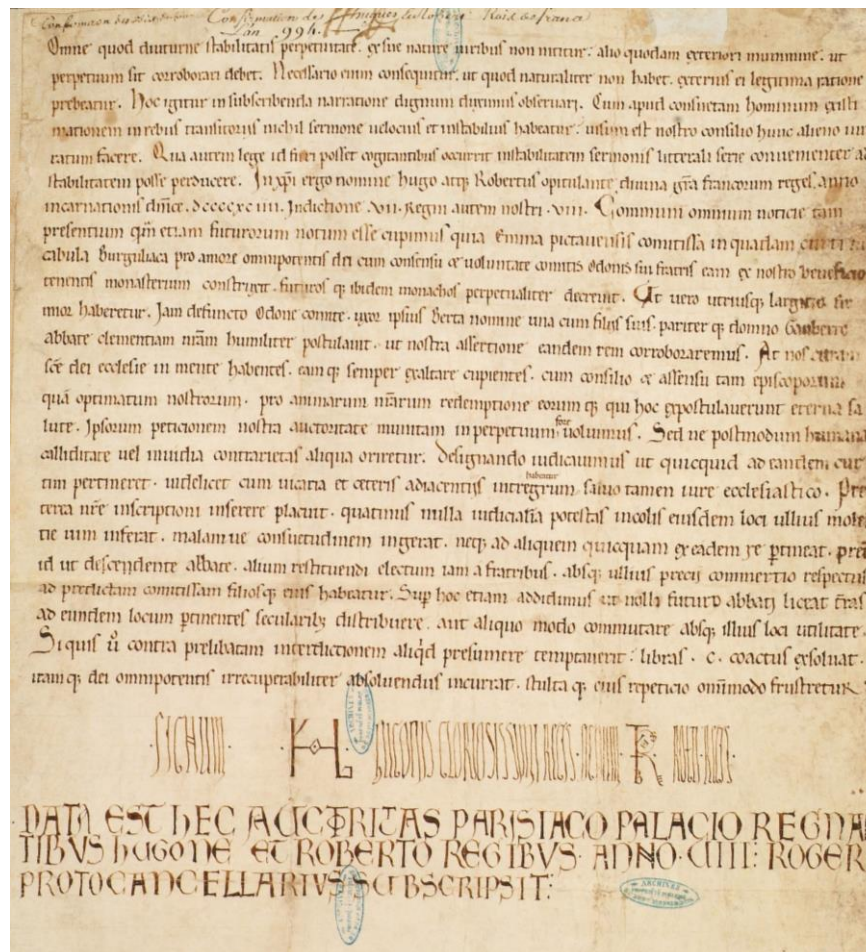
Histoire de l'abbaye de Bourgueil au diocèse d'Anjou pour le spirituel en celui de Touraine pour le temporel, AD H990.

Emma a également amené les autorités ecclésiastiques à reconnaître la fondation et à lui accorder des privilèges : ce qui est fait en 990 par le pape Jean XV, puis par le pape Sylvestre II qui, en mars 1003, approuve toutes les donations faites à l'abbaye, et le pouvoir accordé aux religieux de choisir leur abbé parmi les moines de Bourgueil ou venant d'une autre communauté pour diriger et administrer l'abbaye.

Elle obtient également la reconnaissance des donations par les seigneurs laïques.

Son frère Eudes, comte de Blois et de Tours, reconnaît la validité de la fondation et confirme les donations faites aux religieux en 996. Après sa mort, sa veuve Berthe les confirme une fois encore en tant que douairière et au nom de ses enfants mineurs.

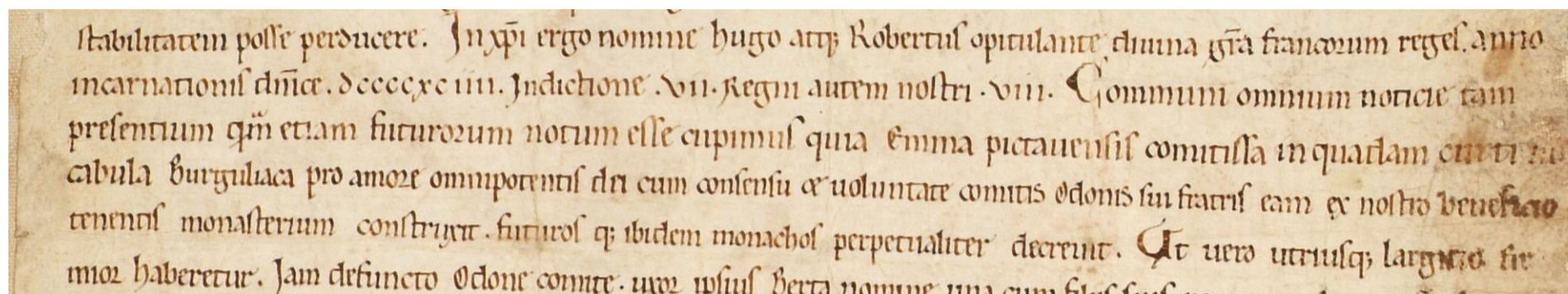
3. Les confirmations de la fondation



Confirmations de la fondation de l'abbaye de Bourgueil par les rois Hugues Capet et Robert, en 994.
Archives départementales d'Indre-et-Loire H 24 (2)

Charte de confirmation de la fondation de l'abbaye de Bourgueil par les rois Hugues Capet et Robert, en 994.
Archives départementales d'Indre-et-Loire H 24 (2)

Une confirmation de la donation de 990 est nécessaire suite à des contestations entre Eudes le frère d'Emma et son cousin, l'abbé Gausbert, comme on peut le voir sur cette charte écrit en latin, en 994.

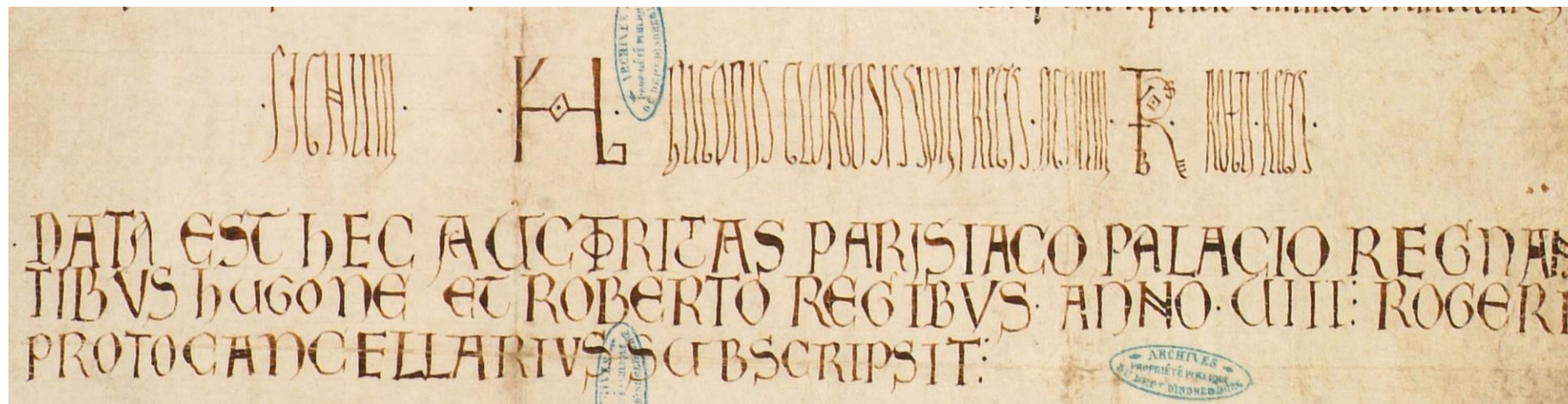


Détail de la charte (lignes 6 à 11), 994. AD37 H 24.

Traduction du texte :

Donc, au nom du Christ, Hugues et Robert, par la grâce divine rois des Francs, en l'année de l'incarnation DCCCXCIII (994), indiction XII mais la huitième année de notre règne. Qu'il soit connu de tous, aussi bien les présents que ceux qui viendront dans le futur, que nous désirons faire savoir que la comtesse Emma de Poitiers a construit dans son domaine dit Cabula Burguliaca un monastère pour l'amour de Dieu tout-puissant, avec l'accord et la volonté du comte Eudes (Odon) son frère, qui le tenait de notre bienfait (ou protection) et qu'elle a décidé que les futurs moines en jouiraient à perpétuité... Dès l'instant que le comte Eudes fut défunt, l'épouse de celui-ci nommée Berthe sollicita humblement notre bonté en compagnie de ses fils, afin que nous lui apportions notre soutien dans cette affaire, au nom d'une égalité de droits de propriété avec l'abbé Gausbert.

Signatures et dates



Fin de la charte de 994. AD37 H 24.

La signature :

SIGNUM H HUGONIS GLORIOSISSIMI REGIS. SIGNUM R ROBERTI REGIS.

Signum du très glorieux roi Hugues. Signum du roi Robert

La signature comme signe de validation est constituée par le mot *signum*, suivi du monogramme du roi composé de l'initiale de son prénom, complété par les autres lettres qui le composent et par les qualificatifs de sa fonction (roi très glorieux).

Hugues Capet qui règne à cette date de 994 associe son fils Robert le Pieux (comme le seront tous les Capétiens jusqu'à la fin du règne de Philippe-Auguste inclus en 1223) pour confirmer la donation d'Emma.

La date :

**DATA EST HEC AUCTORITAS PARISIACO PALACIO REGNAN
TIBUS HUGONE ET ROBERTO REGIBUS ANNO VIII. ROGERI
PROTOLLANCILLARIUS SUBSCRIPSIT**

Traduction

Cette garantie (ou certificat de possession) a été donnée au palais de Paris par les rois régnants Hugues et Robert, la huitième année (sous-entendu du règne d'Hugues Capet). Le protochancelier Rogeri a écrit la souscription (partie qui décline l'identité de l'auteur de l'acte).

L'abbé Gausbert obtient aussi en 994 des rois Hugues Capet et Robert l'immunité pour l'abbaye : les agents de l'autorité publique ne peuvent pénétrer sur le domaine ni pour y rendre justice ni pour y prélever des impôts ni pour aucun acte d'administration.

Le monastère administre lui-même ses propriétés, et perçoit lui-même les impôts et profits de justice. Il organise lui-même la défense de ses domaines ; les péages sont perçus en faveur des moines sur les terres de leurs domaines et ils obtiennent des facilités particulières pour faire du commerce. L'abbaye est également juridiquement indépendante de l'abbaye de Cluny, maison-mère de l'ordre bénédictin. Tout concourt à la prospérité de l'abbaye.